

J'ai déjà nourri de grands espoirs à cet égard. A mes yeux, en effet, le ministre était un homme très brillant, très capable et doué de grandes aptitudes intellectuelles. J'espère qu'il a gardé toutes ces qualités et que son administration sera progressiste, hardie et novatrice. Rien ne prouve encore qu'il en sera ainsi, mais je ne dirai pas qu'il est incapable de donner quelques indices à ce propos. J'espère que nous en verrons bientôt.

Quant au problème mentionné par le député de Greenwood, j'en dirai seulement que si la grande province d'Ontario avait eu à sa tête, au cours de ces années difficiles, un homme comme Mowat ou Hepburn, le frêle tissu de la Confédération ne serait plus qu'un lambeau. Le premier ministre Robarts mérite qu'on le félicite. J'espère que nous pourrons continuer dans cette direction après l'importante conférence qu'il a convoquée.

L'heure m'oblige à m'en tenir à mes remarques préliminaires. J'espère que mes commentants me laisseront ici assez longtemps pour examiner plus en détail certains problèmes très importants à mes yeux.

• (9.50 p.m.)

[Français]

M. Forest: Monsieur le président, pour ne pas retarder l'exposé de l'honorable ministre de la Justice (M. Trudeau), je vais lui céder ma place et réserver mes questions pour une autre occasion.

L'hon. M. Ricard: Monsieur le président, j'aimerais prendre quelques minutes seulement à l'occasion de l'étude des crédits du ministre de la Justice (M. Trudeau), pour discuter d'une question qui est sûrement d'intérêt local. Étant donné que l'honorable ministre est arrivé ici après 1965, pour le situer, j'aimerais, en quelques mots, brosser l'historique de la question que je veux discuter, afin de bien le situer.

Je voudrais, monsieur le président, pendant quelques minutes seulement, entretenir la Chambre et le ministre, spécialement, du projet de construction d'un pénitencier à Saint-Pie-de-Bagot.

Lorsque le ministre est arrivé ici, l'affaire avait été annulée, et pour sa gouverne, je voudrais lui dire qu'à cause du manque d'espace dans les pénitenciers, il avait été décidé d'en construire un à Saint-Pie-de-Bagot. Au fait, quatre terres sur lesquelles devait s'ériger un pénitencier à sécurité minimum, avaient été achetées à un coût total de \$85,000.

Des travaux d'expertise ont également été exécutés sur le site, afin de s'assurer que le sol était bien propice à la construction projetée et qu'il y avait des approvisionnements

[M. Macquarrie.]

adéquats d'eau. Enfin, tous les arrangements avaient été pris. On avait trouvé, sur le site même, la quantité d'eau suffisante pour suffire aux besoins de l'institution. Pour ce qui est du reste de l'eau nécessaire, un arrangement avait été conclu avec les autorités municipales de l'endroit qui s'étaient engagées à le fournir, à des conditions alors acceptables au ministère.

Les plans et devis étaient préparés, et tout était prêt à commencer. Vint alors l'élection de 1963, alors que nous avons été défaits et qu'un gouvernement libéral a pris le timon des affaires, ici, sur la colline parlementaire.

L'honorable Lionel Chevrier fut alors nommé ministre de la Justice, et le premier geste qu'il a cru bon de poser a été de renverser la décision prise antérieurement et d'annuler la construction du pénitencier en question.

Cette décision n'était certainement pas justifiable, puisque les fonctionnaires et les administrateurs des ministères des Travaux publics et de la Justice s'étaient entendus sur le bien-fondé du projet. Cette décision de la part de l'ancien ministre de la Justice, l'honorable Lionel Chevrier, ne constitue en réalité qu'une injustice à l'endroit de la population de la circonscription de Saint-Hyacinthe-Bagot et, plus particulièrement, de la municipalité de Saint-Pie.

Cette institution aurait procuré du travail à quelques centaines d'ouvriers. De plus, l'institution aurait acheté des produits dans la région, et se serait aussi assuré des services qui auraient été à l'avantage de la population concernée. A cause d'une décision partisane—je ne crains pas de le dire—de la part de l'ancien ministre de la Justice, l'honorable Lionel Chevrier, une grave injustice a été commise à l'endroit de la population de Saint-Hyacinthe-Bagot.

Je fais un appel pressant au ministre qui a toutes les qualifications requises pour bien remplir sa fonction. Je sais qu'il est imbu du désir de bien faire et qu'il veut être considéré comme un homme juste. Il a une belle occasion de réparer une très grave injustice, une injustice criante que les gens de mon comté m'ont prié de porter à son attention.

Je connais le caractère de l'honorable ministre, et je suis assuré que lorsqu'il aura eu l'occasion de prendre en considération tous les aspects de cette question, il voudra, sans tarder, réparer cette injustice créée de toute pièce par son prédécesseur l'honorable Lionel Chevrier.

[Traduction]

M. Fairweather: Je céderai volontiers la parole au ministre s'il désire répondre.